



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 57270

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) et plus particulièrement sur le devenir de leur mission. Le décret n° 93-345 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier est en cours de réécriture. Il semblerait que ce décret, dans sa nouvelle formulation, permette aux infirmiers-anesthésistes, en toute légalité, de pratiquer l'anesthésie dans son ensemble, le médecin anesthésiste réanimateur pouvant intervenir à tout moment. Cette nouvelle formulation, par l'utilisation dans le texte de l'expression « applique les techniques » au lieu de « participe à l'application des techniques » permettrait ainsi de pallier le manque actuel et futur de médecin anesthésiste réanimateur en les remplaçant par des IADE. Un décret ne peut transformer des infirmiers en médecins, il en va de la qualité des soins et de l'intérêt des patients. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce problème grave de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57270

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 529